



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement : Nord-Pas-de-Calais

Question écrite n° 8140

Texte de la question

M Dominique Dupilet appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation préoccupante du département du Pas-de-Calais en matière de formation. Ce département est, en effet, victime d'un sous-equipement scolaire et universitaire bien qu'il soit un des départements les plus jeunes de France avec 40 p 100 de sa population âgée de moins de vingt-cinq ans contre 36,5 p 100 en moyenne nationale. Il n'existe dans le Pas-de-Calais aucune structure universitaire proprement dite, mais seulement un nombre limité de délocalisations de l'université de Lille à capacité d'accueil restreinte. Il en va de même pour les sections BTS et IUT puisque, pour 100 habitants, ce département ne possède que 0,12 place de BTS et 0,07 place d'IUT. Au total, les structures existantes ne peuvent absorber au mieux que la moitié des 7 000 bacheliers que compte chaque année le département et on ne voit pas comment dans les conditions actuelles, le Pas-de-Calais pourra faire face au doublement des effectifs bacheliers prévus à l'horizon 2000. Par ailleurs, il est clair que dans le contexte hautement concurrentiel qui sera le sien des 1993 avec l'arrivée du lien fixe transmanche et la poursuite de l'intégration européenne le principal handicap dont aura à souffrir ce département sera celui de la sous-formation de ses actifs. En conséquence, il souhaiterait connaître les mesures spécifiques qu'il compte prendre notamment dans le cadre du prochain contrat de plan Etat-région pour remédier à la situation alarmante dans laquelle se trouve aujourd'hui le département du Pas-de-Calais en matière de formation postérieure au baccalauréat.

Texte de la réponse

Reponse. - Différentes mesures sont intervenues pour favoriser le développement des universités du Nord - Pas-de-Calais. La première consiste en l'ouverture de quatre nouvelles implantations de DEUG délocalisées à Dunkerque, Boulogne, Arras et Cambrai. Un renforcement des capacités d'accueil des universités lilloises est également en préparation. En matière d'encadrement pédagogique, un effort important a été réalisé depuis 1984 en faveur du Nord - Pas-de-Calais puisque 117 postes d'enseignants du supérieur dont 50 pour la seule université de Lille-I ont été créés. Cet effort sera poursuivi dans le budget 1989 avec la création de 99 emplois afin de corriger le sous-encadrement existant dans ces établissements. Le projet de contrat Etat-région devrait permettre d'augmenter cet effort dès lors que l'engagement de la région sur la base d'une participation significative au financement sera arrêté par celle-ci.

Données clés

Auteur : [M. Dupilet Dominique](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8140

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 1989, page 208